

République française - Département du Tarn  
**Extrait des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mercredi 26 octobre 2022
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 10</b> <b><u>Votants</u> : 15</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 21 octobre 2022</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six octobre à 20 heures 30</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Madame Jennifer ANTOINE</p> <p><b><u>Représentés</u></b> : Madame Christine DE MEYER par Monsieur Franck BRETEAU, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Madame Nathalie CAUWET par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Christophe BREST par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Xavier BOULARD par Monsieur Frédéric DIAZ</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Madame Marjorie DABERT</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2022 et publication le 27/10/2022</p>	

**Délibération n° DE\_55\_2022**

**Objet :**

**Ressources humaines - Tableau des effectifs - modification au 4 novembre 2022**

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs qui doit être en concordance avec la création du poste de cuisinier approuvé par délibération du 26/10/2022 n°DE-54-2022.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la fonction publique,
- Vu la délibération du 13/04/2021 n° DE-23-2022 modifiant le tableau des effectifs,
- Vu la délibération du 26/10/2022 n° DE-54-2022 portant création d'un poste de cuisinier, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 27.50 h/semaine,

Et après avoir délibéré par 15 voix pour

- Approuve la modification du tableau des effectifs au 4 novembre 2022 telle qu'elle lui a été présentée :

## EMPLOIS PERMANENTS (TITULAIRES ou STAGIAIRES)

Filière	Poste		Catégorie	nombre d'heures/ semaine
	Nombre de postes	fonction		
Administrative	1	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35 h
	1	Adjoint administratif territorial	C1	35 h
Technique	1	Agent de maîtrise	C	35 h
	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe <i>(Poste créé au 4/11/2022)</i>	C2	27.5 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	35 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	5,5 h

- Demande à M. le Maire de transmettre cette décision à :
  - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
  - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**

